

# AVIGNON

## Ville d'exception

DGA Ville Citoyenne et de la Proximité  
Pôle Vie des Quartiers  
Direction de la Proximité  
Mairie du quartier Ouest  
Tél : 04 13 60 52 12  
Référence : 25-048

Avignon, le - 3 NOV. 2025

### DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5ème alinéa,  
Vu la délibération N°5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,  
Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 19 août 2020 de Madame Amy MAZARI-ALLEL, Adjointe au Maire, signataire de la présente décision,  
Vu le budget de la Commune,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** La Ville d'AVIGNON met à disposition de l'association RIRAVIE représentée par sa présidente madame RÉGINE ROQUE, le local communal salle de danse, situé 15 rue Paul MÉRINDOL d'une superficie de 272 m<sup>2</sup> sur le créneau horaire de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h tous les samedis, et le dojo de la MPT Monclar, 20 avenue Monclar, d'une superficie de 68 m<sup>2</sup>, de 17 h à 21 h tous les mercredis.  
Cette attribution prendra effet pour 8 mois.

**ARTICLE 2 :** Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [vmv.telerecours.fr](http://vmv.telerecours.fr)

**ARTICLE4 :** Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour le Maire,  
L'Adjointe au Maire déléguée à la Vie Associative  
Amy MAZARI-ALLEL

Parvenu en Préfecture le 09/12/2025

Publié le 15/12/2025

